

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit « Clos de Counier », 13670 SAINT-ANDIOL.

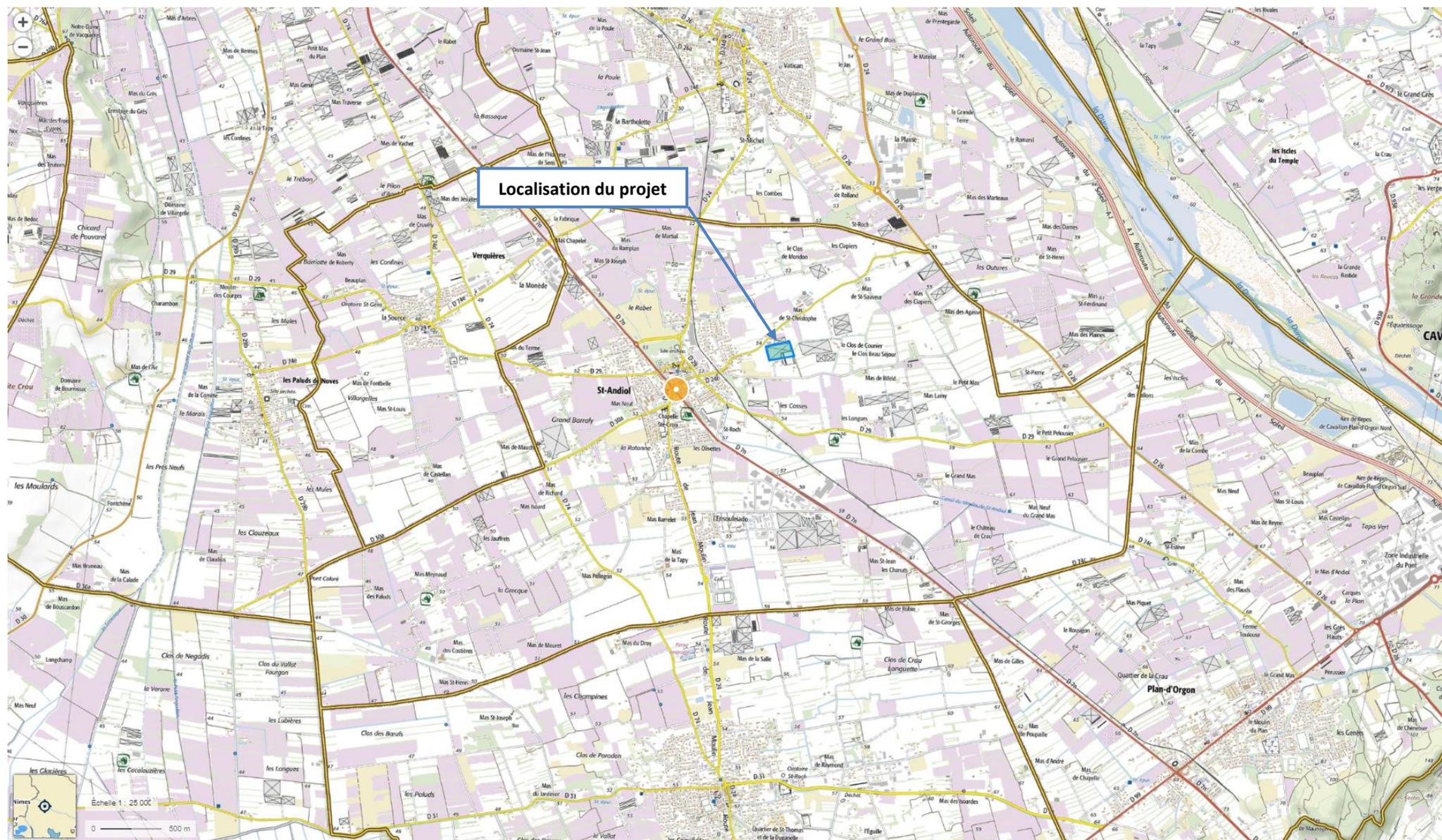


Figure 1 : Localisation du projet sur carte IGN au 1/25000

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des points de vue rapprochés (immédiats).

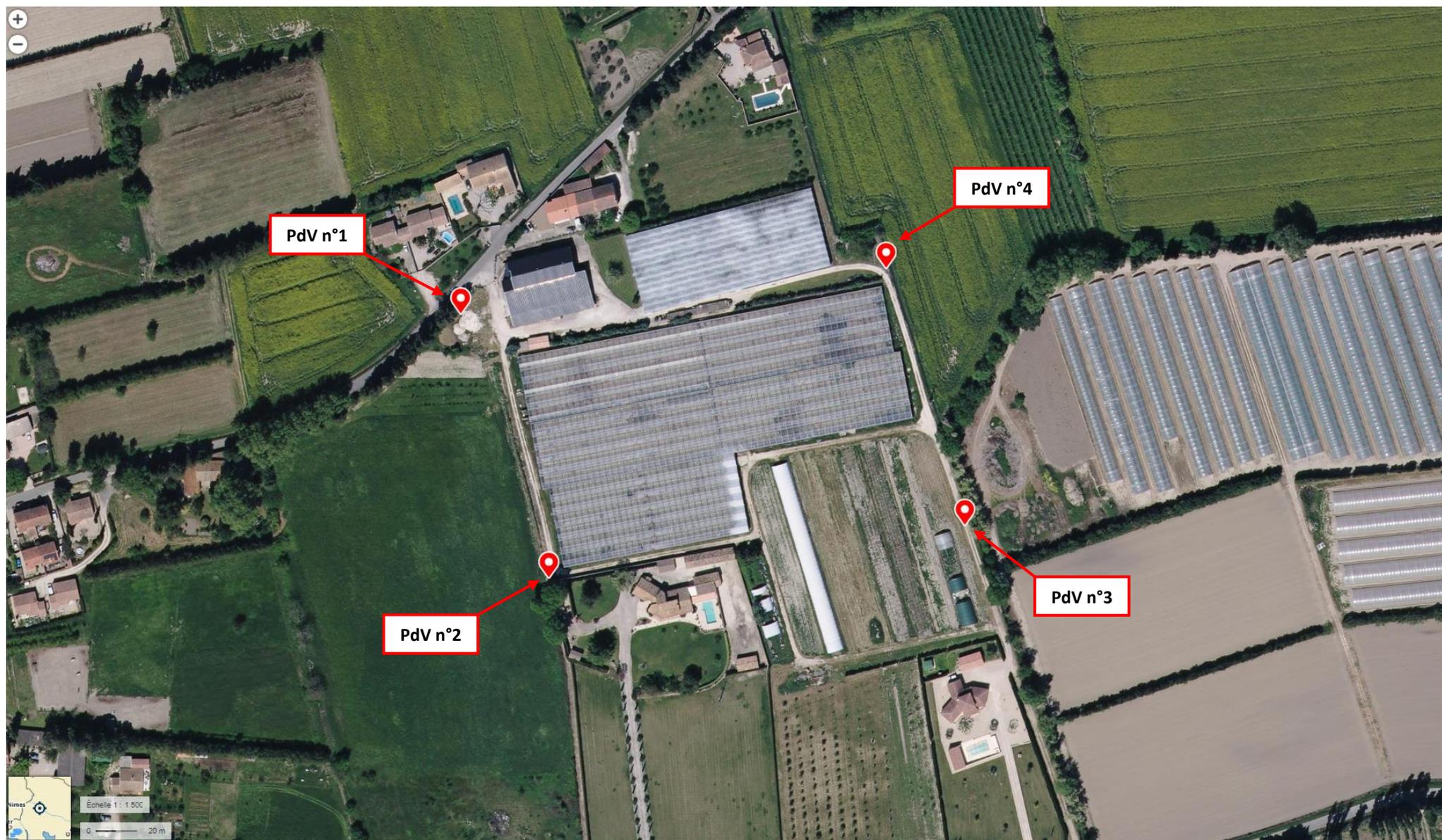


Figure 2 : Localisation des points de vue rapprochés

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 1 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis le Nord en direction du Sud - Parcelle A n° 1011.



Figure 3 : Prise de vue rapprochée n°1

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 2 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis le Sud-Ouest en direction de l'Est - Parcelle A n°1009.



Figure 4 : Prise de vue rapprochée n°2

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 3 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis le Sud-Est en direction du Nord – Parcelle A n°1262.



Figure 5 : Prise de vue rapprochée n°3

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue rapprochée n° 4 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis le Nord-Est en direction de l'Est – Parcelle A n°1262.

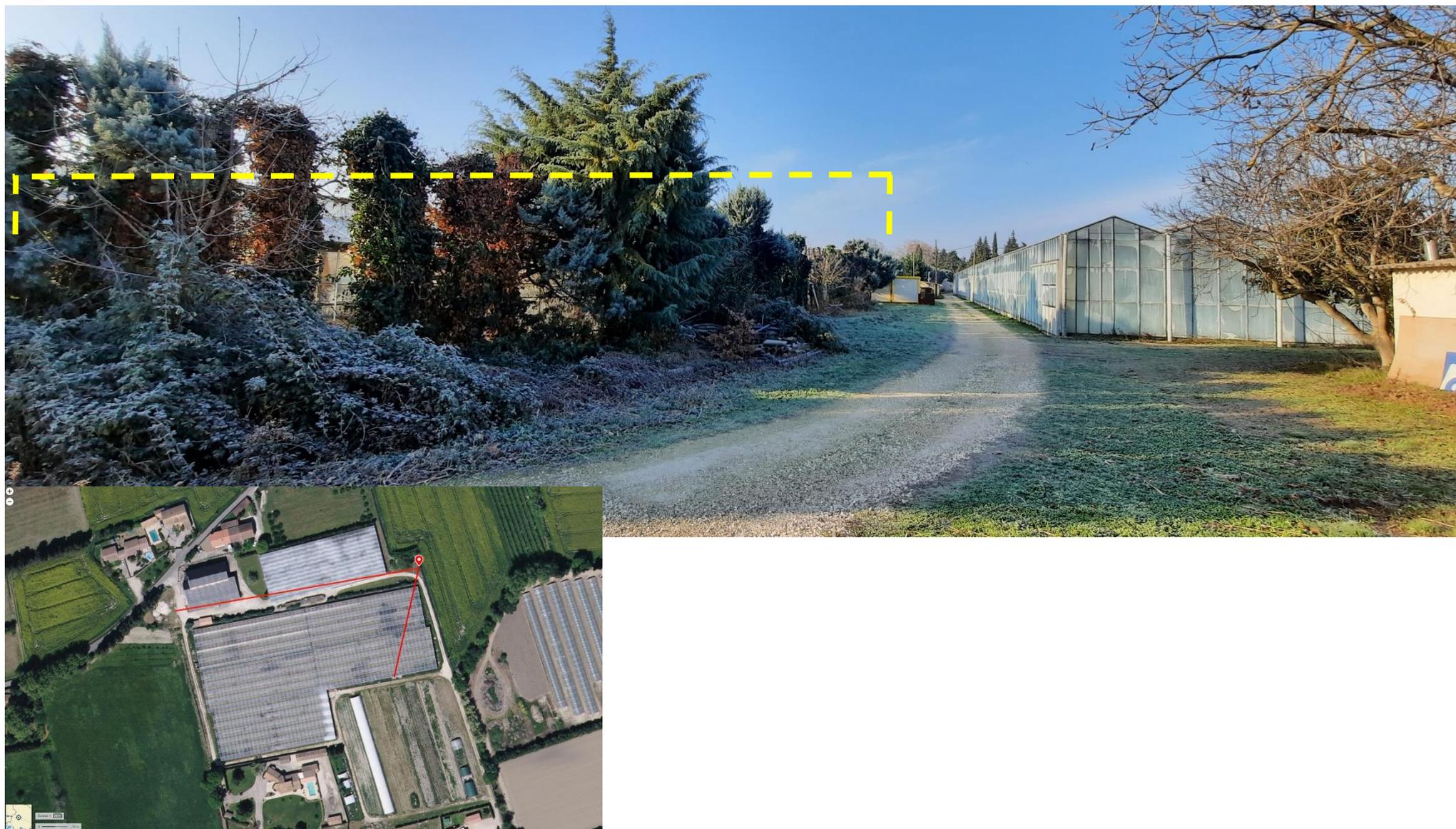


Figure 6 : Prise de vue rapprochée n°4

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation des points de vue éloignés.

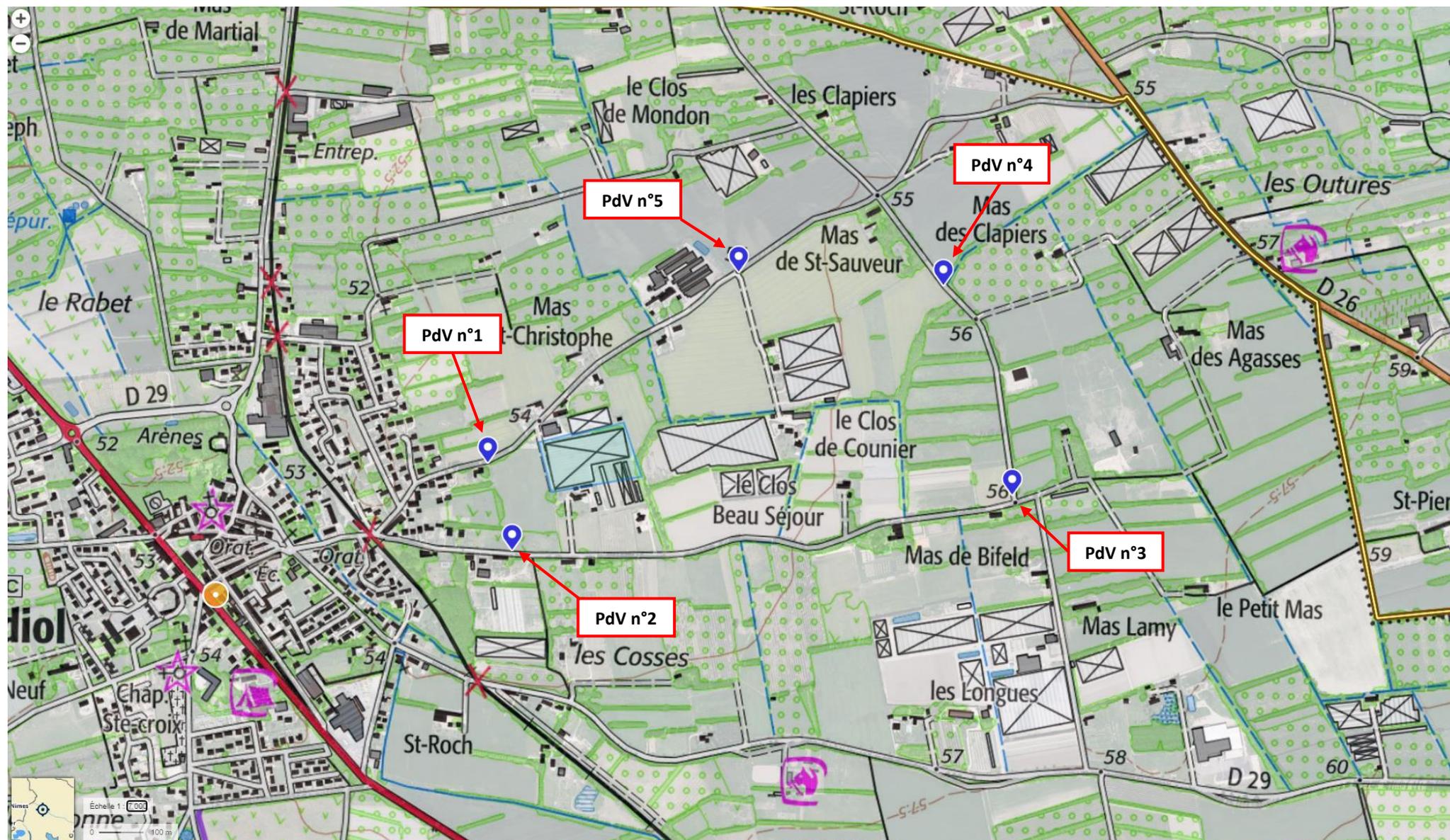


Figure 7 : Localisation des points de vue éloignés

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 1 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis l'Ouest - Chemin de Saint-Sauveur (sens de circulation : Saint-Andiol → D26).



Figure 8 : Prise de vue éloignée n°1

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 2 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis le Sud - Route des Agasses (sens de circulation : Saint-Andiol → D26).



Figure 9 : Prise de vue éloignée n°2

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 3 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis le Sud-Est – Croisement route des Agasses et chemin de Roque Martine.



Figure 10 : Prise de vue éloignée n°3

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 4 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis le Nord-Est - Chemin de Roque Martine.



Figure 11 : Prise de vue éloignée n°4

ANNEXE 3 – CERFA n° 14734*03 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Prise de vue éloignée n° 5 (prise de vue le 07/01/2021) : vue depuis Nord - Chemin de Saint-Sauveur (sens de circulation : D26 → Saint-Andiol).



Figure 12 : Prise de vue éloignée n°5

Analyse paysagère :**1° - Contexte paysager :**

Le projet se trouve au sein de l'unité paysagère de « la Basse Durance du Comtat ». Passé le seuil d'Orgon, la vallée de la Durance s'ouvre vers l'Ouest sur une large plaine, entourée par les crêtes des Alpilles au Sud, par la barre sombre de la Montagnette et par le cône du Ventoux loin au Nord. L'homme est omniprésent et la nature, domptée, est mise à profit pour une agriculture intensive. Dans la plaine agricole, la lutte contre le vent est l'élément dominant, formateur et fédérateur d'un paysage récent, totalement humanisé par la trame régulière et systématique des haies de cyprès qui protègent maraîchages et vergers. Les vues sont bloquées, l'espace cloisonné.

Le projet s'implante plus précisément au sein de la sous-unité paysagère de la plaine « Cabannes-Saint-Andiol ». Un espace triangulaire ouvert sur la Durance, fermé au Sud par les Alpilles et à l'Ouest par le versant de la Petite-Crau. Le paysage est fermé, structuré par le réseau dense des haies de cyprès et de peupliers. L'arboriculture du Nord fait place au maraîchage au Sud. A l'Ouest, l'arboriculture domine, mêlée de maraîchage, de pâtures, de fourrages et de vignes.

Les parcelles se localisent au lieu-dit « Clos de Counier », en sortie de la zone urbanisée à environ 800m à l'Est du centre bourg de Saint-Andiol. L'exploitation s'implante au sein d'une vaste zone agricole destinée au maraîchage sous abris et de plein champ.

Le projet se trouve en dehors de tout site patrimoniaux (inscrit, classé, ZPPAUP...) et en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique.

2° - Perception visuelle :

Depuis la plaine, de très nombreux alignements d'arbres interdisent les perceptions sur la serre en projet. Malgré la proximité avec d'autres habitations (villas et fermes) et du chemin de Saint-Sauveur, l'exploitation est cloisonnée au sein d'un îlot parcellaire propriété de Monsieur Loic Dupouy. Les nombreuses haies de cyprès (rôle agricole ou paysagère), de cannes de Provence ou encore des haies arbustives permettent de rendre étanche l'exploitation vis-à-vis du voisinage et des axes de circulation.

Les principales vues se font depuis le domaine privé de Mr Dupouy, à l'exception de quelques brèves ouvertures sur le site (partie) en projet. Le phénomène de plaine, maillée par de grandes haies, empêche toutes vues lointaines. Des points éloignés, en surplomb (château de Chateaurenard à 9.5km et plateau de la petite Crau à 6km), ne permettent pas de distinguer la serre, au sein d'un paysage marqué par ce type d'outils.

